

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

Sous-domaine :

**RENOVATION
SALLE
POLYVALENTE**

**OBJET :
CONVENTION DE
FINANCEMENT
CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

N° 28/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 15 Mai à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 05 Mai 2023

Présents: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés: Emmanuel COULONVAL, Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, une demande de subvention d'investissement a été déposée auprès du Conseil Départemental.

Ainsi, lors de sa séance en date du 28 Avril 2023, la commission permanente a décidé d'attribuer au maître d'ouvrage une subvention de 67 000 € correspondant au taux de 30% d'un montant de travaux retenu de 222 913 € (Tranche 1).

Par son intervention, le Département concourt à un développement équilibré du territoire audois, auquel il consacre chaque année une part importante de son budget. Des critères d'écoresponsabilité ont été mis en place pour toutes les subventions attribuées et la qualité du dossier déposé répond aux objectifs fixés.

La convention de financement jointe en annexe formalise le soutien financier du Département sur ce projet et en précise les modalités. Elle vise également à garantir les engagements réciproques et notamment le respect des caractéristiques substantielles du projet présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230515-20230515DEL28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023